

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 avril 2008 à 18 h 00, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Mario Lebel

Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer
Me Serge Carpentier

Directeur des Services des ressources humaines
Secrétaire général et directeur des communications

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 25 0408 : Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0408-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 26 0408 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 mars 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0408-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Consécutivement, les membres du comité exécutif considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer fournit alors les renseignements requis sur chacun de ces sujets et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 27 0408 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à la personne suivante :

- ✓ Chantal Paquette, technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une durée de dix (10) mois du 25 août 2008 au 25 juin 2009, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 5 mai 2008.

Adopté unanimement

Modification
d'une résolution

RÉSOLUTION CE 28 0408 : CONSIDÉRANT que la résolution CE 22 0308, adoptée par le comité exécutif en date du 25 mars 2008, est à l'effet de procéder à l'affectation de personnes en tenant compte de l'application des dispositions de la convention collective relatives à la liste d'ancienneté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la résolution C 22 0308 soit modifiée comme suit :

- ✓ remplacer le nom de madame France Gauthier par celui de madame Annie Veillette et corriger la date d'entrée en fonction pour le 5 mai 2008;
- ✓ remplacer le nom de madame Isabelle Laflamme par celui de madame Cathy Gendron et corriger la date d'entrée en fonction pour le 5 mai 2008.

Adopté unanimement

En suivi aux explications fournies par monsieur Boyer quant aux motifs à l'appui de la modification de la résolution précitée, des échanges ont lieu quant au processus de comblement des postes. Il est ainsi convenu d'un accord de principe afin que les Services des ressources humaines procèdent à une vérification de l'intérêt des personnes candidates à accepter un poste préalablement à la recommandation présentée au comité exécutif, et ce, afin d'éviter de prolonger les délais du processus en raison du refus d'une personne candidate qui, par exemple, a offert ses services pour plusieurs postes.

Président

Secrétaire

Affectations

RÉSOLUTION CE 29 0408 : CONSIDÉRANT, à la suite de l’affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l’emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d’une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l’ordre d’ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soient autorisées les affectations suivantes:

- ✓ Josée Debons, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, aux Services des ressources financières au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 2 juin 2008;
- ✓ Denise Fortin, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, aux Services des ressources humaines au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 5 mai 2008;

QU’il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d’une part, de l’acceptation par la Direction régionale du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d’autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Engagement –
Liste prioritaire

RÉSOLUTION CE 30 0408 : CONSIDÉRANT, à la suite de l’affichage d’un poste, que la commission scolaire doit combler un poste en personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l’application des dispositions de la convention collective relative à la liste de priorité d’embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE d’accepter l’engagement de la personne suivante :

- ✓ Sophie Carignan, magasinière classe 1, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine, au Carrefour formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 5 mai 2008;

Président

Secrétaire

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

À 18 h 20, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 31 0408: Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire